MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

BULLETIN
DE L'INSTITUT FRANÇAIS
D'ARCHÉOLOGIE ORIENTALE

en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne

BIFAO 119 (2019), p. 115-123

Françoise Dunand, Roger Lichtenberg

Des réfractaires à l'enrôlement ? Plusieurs cas d'automutilation dans une nécropole égyptienne

Conditions d'utilisation

L'utilisation du contenu de ce site est limitée à un usage personnel et non commercial. Toute autre utilisation du site et de son contenu est soumise à une autorisation préalable de l'éditeur (contact AT ifao.egnet.net). Le copyright est conservé par l'éditeur (Ifao).

Conditions of Use

You may use content in this website only for your personal, noncommercial use. Any further use of this website and its content is forbidden, unless you have obtained prior permission from the publisher (contact AT ifao.egnet.net). The copyright is retained by the publisher (Ifao).

Dernières publications

9782724711264	*La chapelle d'Osiris Ounnefer Neb-djefaou*	Laurent Coulon
9782724711752	*Guide du Caire Islamique*	Hadrien Collet
9782724711660	*Mélanges de l'Institut dominicain d'études orientales 41*	Adrien Candiard (éd.)
9782724711745	*Bulletin archéologique des Écoles françaises à l'étranger (BAEFE)*	
9782724711271	*Du côté de chez Zeus*	Emmanuel Botte (éd.), Hélène Cuvigny (éd.), Michel Reddé (éd.)
9782724711677	*La Description de l'Égypte*	Paul-Marie Grinevald
9782724711714	*La pensée et la pratique pharmacologiques d'Avicenne*	Sylvie Ayari
9782724711899	*BCAI 40*	

© Institut français d'archéologie orientale - Le Caire

Des réfractaires à l'enrôlement ?

Plusieurs cas d'automutilation dans une nécropole égyptienne

FRANÇOISE DUNAND, ROGER LICHTENBERG

RÉSUMÉ

La découverte dans la nécropole ouest d'El-Deir (oasis de Kharga) de trois momies d'hommes ayant le pouce gauche coupé a conduit les chercheurs à s'interroger sur cette particularité inattendue. La seule interprétation qui paraisse rationnelle est celle de l'automutilation. On sait en effet que l'ablation d'un doigt a été utilisée pour échapper à l'enrôlement dans l'armée romaine. Cet usage, connu uniquement par des textes, reçoit ici une confirmation.

Mots-clés : momie, pouce coupé, automutilation, armée romaine.

ABSTRACT

The mummies of three men, each missing their left thumb, were discovered in the West cemetery at El-Deir (Kharga oasis). From the archaeologists' point of view, the sole interpretation possible is self-mutilation. We now know that young men who wanted to escape from being enlisted in the Roman army used to cut off one finger, commonly their left thumb but, until now, only texts spoke of that. Now we have proof.

Keywords: mummy, cut thumb, self-mutilation, roman army.

BIFAO 119 (2019), p. 115-123 Françoise Dunand, Roger Lichtenberg
Des réfractaires à l'enrôlement ? Plusieurs cas d'automutilation dans une nécropole égyptienne
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

Dans notre programme d'exploration et d'étude des nécropoles d'El-Deir (oasis de Kharga, désert Occidental) initié en 1998, nous avions successivement exploré quatre nécropoles, essentiellement d'époque ptolémaïque, situées en arc de cercle autour de la forteresse romaine[1]. Une cinquième, la nécropole ouest, découverte en 2004, s'est avérée très différente des autres. Il s'agit d'une nécropole relativement petite, située à l'écart des précédentes, à environ 800 m au sud-ouest de la forteresse (fig. 1). Le nombre des tombes, 150, pourrait paraître élevé, mais en fait il s'agit essentiellement de fosses individuelles dans lesquelles on a trouvé seulement 120 corps. De nombreuses fosses étaient vides, tout en présentant quelques traces d'occupation (céramique, textiles…). Cet état de fait résulte à l'évidence de pillages : des corps ont dû être volés en raison de la présence de beaux textiles dont on a trouvé quelques rares exemplaires. Certains corps étaient complètement dénudés, ou avaient leurs linceuls arrachés au niveau du cou par les voleurs à la recherche de bijoux.



Fig. 1. Plan de la nécropole ouest d'El-Deir (C. Duvette et E. Devaux).

1 Dunand *et al.* 2010, 2012, 2015, 2017.

© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

Assez vite, nous avons réalisé que nous avions affaire à une nécropole chrétienne[2]. Les tombes étaient en réalité de simples fosses pour la plupart, alors que dans les nécropoles traditionnelles on avait affaire, en règle générale, à des tombes collectives, probablement familiales. Les « momies » découvertes dans ces fosses, où nombre d'entre elles avaient été déposées la tête à l'ouest, étaient d'une facture différente des momies « classiques » ; elles étaient simplement recouvertes de plaques de sel, quand elles n'étaient pas desséchées naturellement. De nombreux linceuls étaient en laine, ce qui était impensable dans une nécropole traditionnelle. Bien plus, deux momies ont été retrouvées qui faisaient, de la main droite, le signe chrétien de la bénédiction. On a par ailleurs découvert dans plusieurs tombes des croix faites de folioles de palmier tressées, analogues aux croix tressées actuellement en Égypte pour la fête des Rameaux. Tout cela affirmait la nature chrétienne du cimetière occidental, que la présence d'un linceul décoré de croix est venue confirmer. Les marqueurs chronologiques, en particulier la céramique, permettaient de fixer la datation aux IVe-Ve siècles de notre ère.

Dans trois tombes du secteur nord-ouest du cimetière ont été mises au jour les momies de trois hommes dont le pouce gauche avait été coupé et cicatrisé : il ne s'agissait pas, à l'évidence, d'un accident de nécropole.



Photo M. Coudert

Fig. 2. Momie W10.03.



Photo M. Coudert

Fig. 3. Momie W40.01.



Photo M. Coudert

Fig. 4. Momie W99.01.

La première momie, W10.03, a été trouvée avec cinq autres individus dans une des rares tombes collectives du cimetière (fig. 2). Il s'agit de la momie d'un homme adulte, taille 1,67 m, doté d'une chevelure et d'une barbe brune abondantes, dont l'âge a été évalué à une trentaine d'années. La momie est bien conservée, mais disloquée, tête et jambes séparées du

2 Dunand *et al.* 2008, p.137-155 ; Dunand, Coudert 2014, p. 796-801.

© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

corps (fig. 5). Les membres supérieurs sont allongés, les mains croisées sur le pubis. Le corps est dénudé, mais de nombreux textiles ont été retrouvés dans la tombe à ses côtés. Cette tombe étant très perturbée par le pillage, l'orientation primitive du corps n'a pu être déterminée.

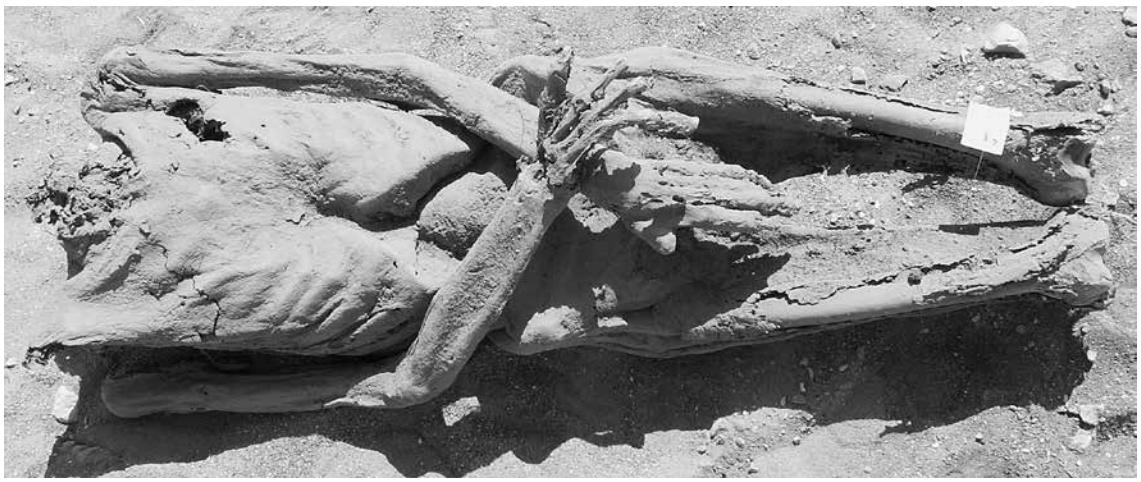


Photo M. Coudert

Fig. 5. La momie W10.03 *in situ.*

La deuxième momie, W40.01, est celle d'un jeune homme, taille 1,55 m, doté d'une chevelure brune, courte et épaisse (fig. 3). La momie est en bon état de conservation, bien que cassée au niveau du bassin. Les membres supérieurs sont placés le long du corps, les mains devant le pubis. Des textiles, maintenus par des cordelettes, subsistent au niveau des membres inférieurs. Les empreintes de ceux qui enveloppaient le thorax sont encore visibles sur les téguments. La momie a été retrouvée en place dans une fosse orientée ouest-est, tête à l'ouest (fig. 6).



Photo M. Coudert

Fig. 6. La momie W40.01 *in situ.*

© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

La troisième momie, W99.01, est celle d'un homme, taille 1,80 m, probablement âgé de moins de trente ans, ayant gardé cheveux, barbe et moustache noirs (fig. 4). La momie est enveloppée dans plusieurs linceuls dont le dernier est en laine, orné de motifs décoratifs et maintenu en place par des bandelettes étroites à lisière. Une petite amulette faite de tissu replié est présente au niveau du thorax. Les gros orteils sont reliés par une cordelette. La momie a été retrouvée en place dans une fosse orientée ouest-est, tête à l'ouest (fig. 7).



Photo M. Coudert

FIG. 7. La momie W99.01 *in situ*.

Cette amputation partielle du pouce de la main gauche, nous ne l'avions encore jamais observée dans les cimetières que nous avons explorés à Kharga (Douch, Aïn el-Labakha, El-Deir), où nous avons pu étudier 444 momies de sexe masculin. De surcroît, c'est un fait qui n'a jamais été signalé, à notre connaissance, dans les publications de cimetières égyptiens d'époque romaine. Dès lors, diverses interprétations semblaient possibles.

Nous écartons d'emblée une signification rituelle. Il existe des cultures dans lesquelles l'amputation d'un doigt est pratiquée en signe de deuil pour apaiser l'esprit du mort[3]. Cela nous paraît impensable en milieu chrétien comme en milieu traditionnel égyptien. Dans la religion égyptienne, l'intégrité du corps était nécessaire pour accéder à la vie après la mort (au moins théoriquement) ; même si plusieurs organes pouvaient être extraits du corps au cours du processus de momification, ils étaient traités séparément, puis déposés dans les vases canopes ou bien replacés à l'intérieur du corps, ce qui constitue une confirmation de plus du désir d'intégrité du corps[4]. En milieu chrétien, on s'est bien préoccupé de conserver intact le défunt en utilisant des sels et des résines, mais sans toucher au corps : on ne pratiquait même plus l'éviscération, comme le montre l'exploration, encore peu répandue, des cimetières chrétiens[5]. Notre exploration du cimetière ouest d'El-Deir nous a apporté d'assez nombreux exemples de « traitement » des corps, mais aucun exemple d'éviscération.

On pourrait éventuellement penser à une décision judiciaire : l'amputation comme punition d'un délit. Les châtiments corporels étaient connus dans le droit égyptien au Nouvel Empire. Un décret de Séthy I^er^ prescrit les châtiments en cas de vol : bastonnade, travail forcé, amputation du nez et des oreilles ; cette dernière pénalité devait être appliquée, en particulier,

3 KIRKUP 2007, p. 35-37.
4 DUNAND, LICHTENBERG 1998, p. 126-134 ; traduction anglaise par LORTON 2006, p. 94-101.
5 DUNAND 2007, p. 163-184 ; FISCHABER 1997, p. 34-43.

© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

au coupable du vol d'un animal appartenant à un domaine de temple (donc à un dieu)[6]. On sait que plusieurs des individus qui avaient participé au « complot du harem » sous Ramsès III ont subi ce châtiment, les plus coupables ayant été condamnés à mort[7]. On ne connaît pas d'exemple d'ablation des doigts. À l'époque romaine, et même déjà à l'époque ptolémaïque, les mutilations corporelles ne paraissent pas attestées comme châtiments. Alors que de nombreux documents évoquent des conflits et des délits, très peu d'entre eux mentionnent les peines encourues. Quelques cas de bastonnade sont répertoriés, mais elle était en principe interdite lorsqu'il s'agissait de citoyens romains[8]. Il semble que les principales sanctions étaient le travail forcé, la prison, et surtout le paiement d'amendes[9].

Une autre interprétation serait d'y voir une pratique des temps de guerre. Elle est attestée en Israël à l'époque des Juges sur un roi cananéen vaincu à qui on aurait tranché les pouces et les gros orteils, traitement qu'il aurait lui-même appliqué précédemment à ses adversaires[10]. Or, si cette pratique a pu exister au Proche Orient, on n'en connaît pas d'exemples en Égypte où, pourtant, on ne se gênait pas pour couper les mains et les sexes des ennemis morts (au vu de les compter…).

Si nous écartons également cette hypothèse, pour autant c'est bien dans un contexte militaire que l'on peut situer la pratique de l'amputation du pouce. On sait qu'au IVe siècle de notre ère l'armée romaine, en Égypte, rencontrait des difficultés à recruter des troupes auxiliaires. Il semble que, malgré les avantages proposés (un bonus de trente *solidi*[11]), les paysans répugnaient à l'enrôlement, cherchant des excuses pour se faire exempter, ou désertant lorsqu'ils étaient au service[12]. L'un des moyens possibles d'exemption était l'automutilation d'un doigt. On en a un exemple avec une lettre datée de 381 apr. J.-C., où un homme nommé Psoïs dit avoir une excuse pour ne pas aller à l'armée « à cause de son doigt »[13]. Il s'agit d'une pratique très ancienne pour éviter l'enrôlement dans l'armée romaine. Elle est attestée dès le premier siècle avant notre ère : pendant la guerre entre Marius et Sylla (90-88 av. J.-C.), un certain Caïus Vettienus aurait été condamné par le Sénat à la privation de ses biens et à la prison perpétuelle pour s'être coupé le pouce gauche, de façon à éviter d'aller à l'armée[14]. Plus tard, c'est un chevalier romain qui aurait été condamné par l'empereur Auguste à être réduit en esclavage pour avoir amputé les pouces de ses deux fils adolescents afin de leur éviter de servir dans l'armée[15]. Il va de soi que l'amputation d'un pouce rendait impossible le port et l'utilisation d'une arme ; la main gauche était utilisée pour tirer à l'arc ou pour tenir un bouclier.

6 Edgerton 1947, p. 224, cité par Van Loon 2014.
7 Vernus 1993, p. 156-157.
8 *P. Flor*. I 61 (85 apr. J.-C.) ; *P. Oxy*. IV 706 (fin Ier-début IIe siècle apr. J.-C.).
9 Lewis 1983, p. 194-195.
10 *Juges*, I, 5-7.
11 Le *solidus* est une monnaie d'or créée sous Constantin (début du IVe siècle) qui servait en particulier à payer les troupes (d'où le terme de solde).
12 Rémondon 1965, p. 132-143.
13 *P. Herm*. 7, Lycopolis. Cf. Bagnall 1993, p. 175 et n. 155 ; Zuckerman 1995, p. 183-194.
14 Valère Maxime, VI, 3. L'histoire est citée par Montaigne, *Essais* II, 26, « Des pouces ».
15 Suétone, *Vie des douze Césars*, *Auguste*, 24.

© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

À époque tardive, la pratique de l'automutilation a dû être si répandue qu'une constitution de l'empereur Théodose datée du 5 septembre 381 ordonne qu'on impose une marque, comme au bétail ou aux esclaves, à quiconque aura « refusé le service armé par la honteuse amputation d'un doigt »[16]. Par ailleurs, il est prescrit que les sujets au doigt manquant pourront quand même être enrôlés au taux de deux pour un valide.

Nous n'hésitons donc pas à proposer une pratique d'automutilation pour expliquer les pouces coupés des trois hommes d'El-Deir. Cette hypothèse soulève évidemment quelques problèmes. Il semble qu'au IVe siècle, en Égypte, la défense du territoire ne nécessitait pas des forces très importantes ; on a pu évaluer entre 20 000 et 30 000 au total le nombre de soldats constituant les garnisons situées dans plusieurs villes ainsi que dans les endroits stratégiques en bordure du Nil ou à la frange des déserts[17]. La conscription avait été imposée par Dioclétien et était très impopulaire. La charge du recrutement devait incomber dans chaque nome à la métropole qui, probablement, s'en déchargeait sur les villages. Il semble que, sur les domaines ruraux, chaque unité fiscale (*caput*) était annuellement redevable d'une recrue, ou d'une fraction de recrue[18]. Selon Roger Bagnall, « a typical village might contribute a recruit in alternate years ». Tout cela laisse supposer un conflit récurrent entre les villageois et les autorités locales, obligées de fournir le contingent qui leur était imposé. Concernant El-Deir, trois hommes susceptibles d'être enrôlés dans l'armée, sur une période relativement courte, cela paraît beaucoup pour un si petit village : visiblement, à cette époque, l'importance de l'établissement a fortement décru. Il est vrai que la grande forteresse, construite sous Dioclétien, dans les dernières décennies du IIIe siècle, nécessitait une garnison relativement importante et que l'on a pu faire appel à la population locale. L'éventualité d'un recrutement devait être présente à l'esprit des hommes jeunes, et peser lourdement, d'autant plus que la forteresse rappelait à tous les habitants la présence et la puissance de l'armée. Certains d'entre eux n'ont peut-être pas attendu d'être appelés pour se mutiler préventivement. Ont-ils été recrutés quand même, en vertu de la loi de 381 ? On ne le saura jamais ; en tout cas, deux d'entre eux, qui avaient atteint la trentaine, ont dû survivre à l'amputation. Mais on peut se demander si c'est le cas du plus jeune, W40.01, qui est manifestement un jeune adolescent, sans trace apparente de maladie ou de blessure.

L'exemple de ces trois hommes nous permet d'accéder de la façon la plus directe à la vie d'un village égyptien à l'époque romaine tardive, aux ruses employées par les habitants pour éviter l'armée. Ces ruses, on les retrouve des siècles plus tard, quand des jeunes conscrits s'amputent d'un doigt pour éviter d'être enrôlés dans les armées napoléoniennes – cette fois-ci, c'est l'index droit, indispensable pour tirer au fusil[19]… Jusque pendant la Première Guerre Mondiale, et même encore pendant la Deuxième (du côté allemand), elles ont été décelées et condamnées.

16 CTH VII, 13, 10 : *spurca amputatione digiti.*

17 Bagnall 1993, p. 174-175, qui s'appuie, en particulier, sur les travaux de J.M.Carrié. Un aperçu succinct de nos connaissances sur l'armée romaine d'Égypte est présenté par Haensch 2012, p. 68-82.

18 Williams 2006, p. 131.

19 Circulaire du préfet du Cantal, datée de juin 1811 ; citée par Vandeplas 2002, p. 17-40.

© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

BIBLIOGRAPHIE

Sources anciennes

CTH
T. Mommsen, P. Meyer, P. Krueger (éd.), *Theodosiani libri* XVI cum *constitutionibus Sirmondianis*, 2 vol., Berlin, 1904-1905, réimpr. 1970-1971, C. Pharr (trad.), *The Theodosian Code and Novels and the Sirmondian Constitution. A Translation with Commentary, Glossary, and Bibliography*, Princeton, 1952.

P. Flor. I, 61
Papiri greco-egizi, Papyri Fiorentini, I, *Documenti pubblici e privati dell'età romana e bizantina*, G. Vitelli (éd), Milan, 1906.

P. Herm. 7
M. Naldini, *Il Cristianesimo in Egitto : lettere private nei papyri dei secoli II-IV*, Florence, Le Monnier, 1968, nº 82.

Juges, I, 5-7.
Le Livre des Juges, Livre I in *La Bible de Jérusalem* (éd. du Cerf), 1998.

Montaigne, *Essais* II
Michel de Montaigne, *Essais*, Livre II (1595), P. Villey, V.L. Saulnier (éd.), Paris, 1965.

P. Oxy. IV 706
The Oxyrhynchos Papyri IV, B.P. Grenfell, A.S. Hunt (éd.), Londres, 1904.

Suétone, *Vie des douze Césars, Auguste*
Suétone, *Vie des douze Césars*, Tome I : *César-Auguste*, H. Ailloud (éd.), Paris, 1981.

Valère Maxime, *Faits et dits mémorables*, VI, 3.
Valère Maxime, *Faits et dits mémorables*, Tome II : *Livres IV-VI*, R. Combès (éd.), Paris, 1997.

Études

Bagnall 1993
R.S. Bagnall, *Egypt in Late Antiquity*, Princeton, 1993.

Brones 2007
S. Brones, C. Duvette, « Le fort d'El-Deir, oasis de Kharga. État des lieux architectural et archéologique », *BIFAO* 107, 2007, p. 8-41.

Dunand 2006
F. Dunand, R. Lichtenberg, *Les momies et la mort en Égypte*, Paris, 1998 ; traduction anglaise par. D. Lorton, *Mummies and Death in Egypt*, Ithaca, 2006.

Dunand 2007
F. Dunand, « Between Tradition and Innovation: Egyptian Funerary Practices in Late Antiquity » *in* R.S. Bagnall (éd.), *Egypt in the Byzantine World 300-700*, Cambridge, 2007, p. 163-184.

Dunand, Coudert 2014
F. Dunand, M. Coudert, « Les débuts de la christianisation dans les oasis. Le cas de Kharga » *in* C. Méla, F. Möri (éd.), *Alexandrie la divine*, Genève, 2014, p. 796-801.

Dunand *et al.* 2008
F. Dunand, M. Coudert, F. Letellier-Willemin, « Découverte d'une nécropole chrétienne sur le site d'El-Deir », CBC 16, Louvain, 2008, p. 137-155.

Dunand *et al.* 2010
F. Dunand, J.L. Heim, R. Lichtenberg et collaborateurs, *El-Deir Nécropoles I. La nécropole Sud,* Paris, 2010.

Dunand *et al.* 2012
F. Dunand, J.L. Heim, R. Lichtenberg et collaborateurs, *El-Deir Nécropoles II. Les nécropoles Nord et Nord-Est*, Paris, 2012.

Dunand *et al.* 2015
F. Dunand, J.L. Heim, R. Lichtenberg et collaborateurs, *El-Deir Nécropoles III. La nécropole Est et le piton aux chiens,* Paris, 2015.

© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

DUNAND *et al.* 2017
F. Dunand, R. Lichtenberg, C. Callou, F. Letellier-Willemin, *El-Deir Nécropoles IV. Les chiens momifiés d'El-Deir*, Paris, 2017.
EDGERTON 1947
W.F. Edgerton, « The Nauri Decree of Seti I : A translation and Analysis of the Legal Portion », *JNES* 6, 4, 1947, p. 219-230.
FISCHHABER 1997
G. Fischhaber, *Mumifizierung im koptischen* Ägypten, Wiesbaden, 1997.
HAENSCH 2012
R. Haensch, « The Roman Army in Egypt » *in* C. Riggs (éd.), *The Oxford Handbook of Roman Egypt*, Oxford, 2012, p. 68-82.
KIRKUP 2007
J.R. Kirkup, *A History of Limb Amputation*, Springer, 2007.
LEWIS 1983
N. Lewis, *Life in Egypt under Roman Rule*, Oxford, 1983.
REDDÉ 1999
M. Reddé, « Sites militaires romains de l'oasis de Kharga », *BIFAO* 99, 1999, p. 377-396.
RÉMONDON 1965
R. Rémondon, « Militaires et civils dans une campagne égyptienne au temps de Constance II », *Journal des Savants*, 1965, p. 132-143.
VANDEPLAS 2002
B. Vandeplas, « Le problème de la conscription dans la première moitié du XIX^e siècle », *Annales historiques de la Révolution française* 329, 2002, p. 17-40.
VAN LOON 2014
A.J. Van Loon, *Law and Order in Ancient Egypt. The Development of Criminal Justice, from the Pharaonic New Kingdom until the Roman Dominion*, MA Thesis, Ancient History, université de Leyde, 2014, mémoire en ligne sur OpenAccess, https://openaccess.leidenuniv.nl/handle/1887/30196, consulté le 3 septembre 2019.
VERNUS 1993
P. Vernus, *Affaires et scandales sous les Ramsès*, Paris, 1993, p. 156-157.
WILLIAMS 2006
S. Williams, *Dioclétien. Le renouveau de Rome*, Gollion, 2006, p. 131.
ZUCKERMAN 1995
C. Zuckerman, « The Hapless Recruit Psoïs and the Mighty Anchorite Apa John », *BASP* 32, 1995, p. 183-194.

© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net